

L'Accueil Raccordement Producteurs ENEDIS - ARP - M.P SUD est à votre disposition pour toute question ou réclamation relative à cette Proposition De Raccordement au 09 69 32 18 00.

7. Accord

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur cette Proposition De Raccordement, accompagné du règlement précisé à l'article 5 et accompagné des pièces listées dans les conditions générales (à défaut, le dossier sera mis en attente jusqu'à l'obtention des pièces manquantes, sans possibilité de dépasser le délai de validité du devis).

Quel que soit le moyen de paiement choisi, vous devez envoyer votre accord :

- par le portail [Enedis-Connect](#)
- ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Enedis, DR MIDI-PYRÉNÉES SUD
Groupe Gestion Clients Recouvrement
2 Rue Roger Camboulives BP N° 93507
31057 TOULOUSE CEDEX 1

La date d'acceptation de la présente proposition est la plus tardive entre celle de règlement et celle d'envoi de l'accord.

Une fois les travaux terminés, une facture sera adressée au nom du Producteur à l'adresse "destinataire facture" que vous nous avez précisé.

Numéro de la Proposition De Raccordement : 6416710201	
Montant TTC total de la Proposition De Raccordement : 1353,04 €	
Nom ou société³ : ICEA	
Mode de règlement (voir article 5) :	
☒ règlement total	☐ acompte de 50%
☒ Je règle par carte bancaire sur le site http://www.enedis.fr/paiement	
☐ Je règle par chèque	
☐ ordre de service (pour collectivité locale ou service de l'État)	
À : Labège	le : 12/07/2021
Signature ou cachet, précédé(e) des mentions manuscrites « Proposition reçue avant réalisation des travaux » et « Bon pour accord des CP et CG de la PDR » :	
<i>IP Gardette - Président -</i> <i>er CG de la PDR</i> <i>Proposition reçue avant réalisation des Travaux</i> <i>Bon pour accord des CP</i> <i>ICEA</i> 815 la pyrénéenne - le prologue - 31670 Labège Tel: 09 52 00 02 06 contact@icea-enr.fr http://icea-enr.fr SCIC SAS à capital variable, 830 517 090 RCS	

Vous bénéficiez d'un droit de rétractation que vous pouvez exercer sans pénalités ni sans avoir à justifier d'un motif quelconque, dans un délai de quatorze jours francs à compter de la date d'acceptation de la présente offre. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé lorsque les travaux de raccordement ont commencé, avec votre accord exprès, moins de quatorze jours francs après votre acceptation de la présente offre.

³ Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS, ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.